DLP25-6-92030158

ISSN 0980-9384



PUBLICATION PÉRIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de Recettes de la D.R.A.F.
C.C.P. Montpellier 5238-12 G

34M - 15 juin 1992

GRANDES CULTURES SEMENCES N° 7 - LUZERNE

(en collaboration avec la FNAMS et les SUAD de l'Aude, du Gard et de l'Hérault)

TYCHIUS :

- Captures importantes, localement en zones précoces côtières

- Ouest-Audois, Nord-Gardois : 2ème traitement anti-cecidomyies

En zones précoces côtières, les parcelles non précoupées sont généralement au stade gousses vertes très sensibles à ce ravageur des jeunes gousses.

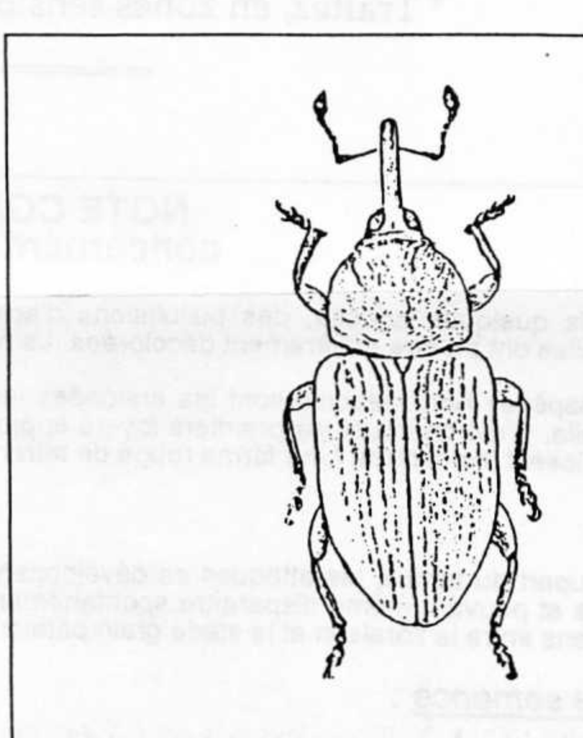
Le seuil de 25 captures est quelquefois largement dépassé (Biterrois-Carcassonne)

TRAITER

1/ Zones précoces côtières : dès réception à l'aide d'une spécialité (AZOPHENE - ZOLONE) contenant de la phosalone à 1000 g de ma/ha de préférence en soirée en l'absence de pollinisateurs.

2/ Zones tardives : renouvellement de la protection floraison, au SUMICIDIN 10 à 0.3 l/ha.

N.B. : sortie timide des tordeuses pour le moment



Adulte de tychius
longueur 2,5 mm
couleur verdâtre

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ÉDITION DE LA STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. 67.92.41.42

Nouvelle adresse :
ZAC D'ALCO - BP 3056
34034 MONTPELLIER CEDEX 01
Tél : 67.10.19.50

SPV

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur, M. FREYDIER - N° d'inscription 531 AD

P21

MAIS (Gard - Hérault)

- SESAMIE : fin du 1er vol
- PYRALE : 1er vol toujours pas commencé
- ACARIENS : note commune AGPM-INRA-SPV

SESAMIE

Le 1er vol est quasiment achevé, les maxima de captures, au piège à femelles vierges ayant eu lieu :

- du 25 au 27 mai dans la plaine de Nîmes (Caissargues)
- du 29 mai au 3 juin dans le bitterois (Clairac)

PYRALE

La sortie du 1er vol a été perturbée par les pluies et le rafraîchissement des températures de ces 3 dernières semaines ce qui devrait reporter la protection pyrale G1 vers le 10 juillet...

Cette situation va compliquer la lutte contre les 2ème génération des deux espèces (dans les zones où elles cohabitent) qui risquent d'être plus fortement décalées qu'à l'habitude.

EN BREF .... EN BREF ....TOURNESOL (AUDE)

* fortes projections d'ascospores depuis 12 jours.
* Traitez, en zones sensibles, en limite de passage du tracteur

NOTE COMMUNE A.G.P.M. - I.N.R.A. - S.P.V. concernant LES ACARIENS SUR MAIS EN 1992

Depuis quelques années, des pullulations d'acariens sont apparues assez fréquemment dans les cultures de maïs et quelques parcelles ont pu être entièrement décolorées. La perte de rendement résultant de leurs attaques peut atteindre alors 20 à 30%.

Les espèces responsables sont les araignées jaunes communes (=Tetranyques) très répandues partout dans l'environnement de la parcelle. C'est pourquoi les premiers foyers apparaissent toujours en bordure et certains voisinages (friches, vignes, bords de chemin) accroissent les risques. Une forme rouge de tetranyque peut également être rencontrée par endroit.

PAS DE LUTTE AVEUGLE

La plupart du temps, les attaques se développent dans la culture durant une ou deux semaines puis s'arrêtent, restant localisées en foyers et pouvant même disparaître spontanément. Le rendement n'est affecté que si les feuilles entourant l'épi sont envahies par les acariens entre la floraison et le stade grain pâteux.

Maïs semence :

- si les attaques se produisent chaque année : traitement préventif fin juin début juillet (maïs d'environ 70-80 cm de haut)
- si les attaques sont peu fréquentes : traitement curatif. Les rangs de bordure seront surveillés attentivement toutes les semaines et il faudra intervenir si l'attaque progresse sur ces rangs (décoloration nette des feuilles entourant l'épi - présence de toiles et d'acariens sous ces feuilles).

Maïs consommation :

La surveillance pourra ne commencer qu'à l'apparition des panicules mâles : traitement curatif des zones atteintes dans les parcelles.

Produits autorisés : catégorie acarien/maïs

1/ Produits préventifs : CESAR à 0,25 kg/ha, APOLLO à 0,4 l/ha
2/ Produits curatifs : OMITE 57 EL à 2 l/ha, dicofol à 720 g de ma/ha (nombreuses spécialités), biphenthrine à 30 g ma/ha.